

COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN

Société en commandite par actions au capital de 352 873 636 euros

Siège social : 23, Place des Carmes-Déchaux

CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme)

855 200 887 R.C.S. Clermont-Ferrand

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DES ACTIONNAIRES DU 16 MAI 2025**

Du procès-verbal de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 16 mai 2025, il est extrait le texte ci-après de la deuxième résolution, à caractère ordinaire, qui a été adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi et par les statuts :

.....
" **Deuxième résolution** (*Affectation du résultat de l'exercice 2024 et fixation du dividende*)

" Sur la proposition du Président de la Gérance, approuvée par le Conseil de Surveillance,
" l'Assemblée générale,

- "
- | | |
|--|----------------------|
| " • constatant que le bénéfice de l'exercice s'élève à | 1 216 873 907,67 € ; |
| " • la part statutaire des Associés Commandités de | 3 070 792,83 € ; |
| " • le solde de | 1 213 803 114,84 € ; |
| " • qui majoré du report à nouveau de | 1 193 231 436,28 € ; |
| " • représente une somme distribuable de | 2 407 034 551,12 € . |
- "

" Décide :

- " • de mettre en distribution un montant global de 973 931 235,36 € ;
" qui permettra le paiement d'un dividende de 1,38 € par action ;
" • d'affecter le solde de 1 433 103 315,76 € .
" au poste « Report à nouveau ».

" La mise en paiement du dividende sera effectuée à compter du 23 mai 2025.

" Si la neuvième résolution (*Approbaton des éléments de la rémunération de Monsieur Florent Menegaux versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024*) n'est pas approuvée par la présente Assemblée générale, la somme distribuable sera, en application de l'article 12.1 des statuts, augmentée de la part statutaire des Associés commandités visée ci-dessus, et laquelle part sera affectée au poste « Report à nouveau » dont le montant s'élèvera à 1 436 174 108,59 €.

" Dans le cas où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, serait affecté au poste « Report à nouveau ».

" Pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliés en France, il est précisé que pour la totalité du dividende proposé :

- " • en application de l'article 200 A du Code général des impôts, les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis au prélèvement forfaitaire unique non libératoire au taux de 30 % (trente pour cent) : 12,8 % (douze virgule huit pour cent) au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % (dix-sept virgule deux pour cent) au titre des prélèvements sociaux ;

- le taux unique de 12,8 % est applicable de plein droit sauf option expresse, globale et irrévocable, au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus ;
- les modalités d'imposition définitive des dividendes en deux temps sont maintenues.

Il est également rappelé que, conformément à l'article 119 bis du Code général des impôts, le dividende distribué à des actionnaires fiscalement non domiciliés en France est soumis à une retenue à la source à un taux déterminé selon le pays de domiciliation fiscale de l'actionnaire.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués (en €)	Dividende par action (en €) ⁽²⁾
2021 ⁽¹⁾	803 387 025,00	4,50
2022	892 646 767,50	1,25
2023	965 193 387,75	1,35

*(1) Pour une valeur nominale de 2 €, avant division par quatre de la valeur nominale intervenue en juin 2022.
(2) La totalité du dividende était éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3-2° du Code général des impôts.*

Pour extrait certifié conforme,

le 16 mai 2025

Florent Menegaux

[Florent Menegaux \(16 mai 2025 16:57 GMT+2\)](#)

Le Président de la Gérance,
Florent MENEGAUX

5.3 **COMPTES ANNUELS**

5.3.1 **COMMENTAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS MICHELIN**

La Compagnie Générale des Établissements Michelin (CGEM) est la maison mère du Groupe à laquelle sont rattachées directement ou indirectement toutes les sociétés liées à Michelin.

De plus amples informations sur la société sont fournies au paragraphe 6.1 « Renseignements sur la Société ».

5.3.1.1 **Résultats**

Les comptes annuels de la CGEM font apparaître un résultat net en bénéfice de 1 217 millions € en 2024 contre 272 millions € en 2023.

5.3.1.1.1. **Résultat d'exploitation**

Le chiffre d'affaires est stable et s'établit à 1 797 millions €.

Le résultat d'exploitation s'élève à 160 millions € en 2024, à comparer à 243 millions € en 2023.

Les charges d'exploitation sont en hausse de 81 millions €, à 1 810 millions €, contre 1 729 millions € en 2023.

5.3.1.1.2. **Résultat financier**

Le résultat financier positif est en forte hausse et s'établit à 1 033 millions € en 2024, contre 33 millions € en 2023. Cette hausse est essentiellement liée au versement d'un dividende de la Compagnie Financière Michelin d'un montant de 1 milliard €.

5.3.1.1.3. **Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel est très légèrement négatif à -0,41million € et traduit un exercice 2024 peu marqué par des événements exceptionnels.

5.3.1.2 **Bilan**

Les capitaux propres de la CGEM au 31 décembre 2024 s'établissent à 7 057 millions €, contre 7 186 millions € au 31 décembre 2023 soit une baisse de 129 millions €. Cette diminution s'explique principalement par le résultat positif de l'exercice 2024 pour 1 217 millions €, par le versement d'un dividende et de tantièmes pour 965 millions € et par le programme de rachat d'actions pour 502 millions €.

5.3.2 COMPTES ANNUELS DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS MICHELIN

ACTIF <i>(en milliers €)</i>	Note	31 décembre 2024			31 décembre 2023
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles	5	427 379	(309 140)	118 239	119 516
Immobilisations financières	6	12 395 359	(29 657)	12 365 702	11 282 052
ACTIF IMMOBILISÉ		12 822 738	(338 797)	12 483 941	11 401 568
Créances	7	1 247 045		1 247 045	1 349 583
Instruments dérivés	8.1	43 064	(42 906)	158	250
Disponibilités		2 914 626		2 914 626	1 176 393
Charges constatées d'avance		3 789		3 789	4 922
ACTIF CIRCULANT		4 208 524	(42 906)	4 165 618	2 531 148
Charges à répartir sur plusieurs exercices et primes de remboursement des emprunts		42 847	(6 898)	35 949	25 375
Ecart de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF		17 074 109	(388 601)	16 685 508	13 958 092

PASSIF <i>(en milliers €)</i>	Note	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Capital	9	352 874	357 479
Primes liées au capital social	9	2 325 852	2 701 774
Écarts de réévaluation	10	624 772	624 772
Réserves	10	1 282 107	1 282 573
Report à nouveau	10	1 193 231	1 885 645
Résultat de l'exercice	10	1 216 874	272 053
Provisions réglementées	10	61 598	61 598
CAPITAUX PROPRES		7 057 308	7 185 894
Emprunts obligataires convertibles	8.1		
Autres emprunts et emprunts obligataires	8.2	5 953 808	4 930 951
Emprunts et dettes financières diverses	11	2 748 686	949 606
Dettes fiscales et sociales	11	11 700	3 531
Autres dettes	11	914 006	888 110
Instruments dérivés		-	-
DETTES		9 628 200	6 772 198
Ecart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		16 685 508	13 958 092

Compte de résultat

(en milliers €)	Note	2024	2023
Chiffre d'affaires (redevances)	13	1 797 318	1 790 853
Autres produits		20 627	10 308
Différence positive de change		152 906	170 713
Produits d'exploitation		1 970 851	1 971 874
Charges externes	14	(1 617 315)	(1 506 991)
Impôts, taxes et versements assimilés		(30 760)	(1 272)
Salaires, traitements et charges sociales		(2 712)	(3 502)
Dotations aux amortissements	5	(2 803)	(46 070)
Autres charges		(1 652)	(1 341)
Différence négative de change		(155 234)	(169 828)
Charges d'exploitation		(1 810 476)	(1 729 004)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		160 375	242 870
Produits des participations	20	1 059 819	82 028
Intérêts et produits assimilés		114 484	126 223
Reprises sur provisions	6	-	
Différence positive de change		1 198	4 540
Produits financiers		1 175 501	212 791
Amortissements et dotations aux provisions	6	(39 892)	(82 547)
Intérêts et charges assimilées		(101 950)	(95 682)
Différence négative de change		(312)	(1 403)
Charges financières		(142 154)	(179 632)
RÉSULTAT FINANCIER		1 033 347	33 159
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		1 193 722	276 029
Produits exceptionnels	6	195 548	2 475 763
Charges exceptionnelles	6	(195 958)	(2 460 627)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		(410)	15 136
Impôt sur les bénéfices	15	23 562	(19 112)
BÉNÉFICE		1 216 874	272 053

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

NOTE 1	Informations générales	446	NOTE 13	Chiffre d'affaires	451
NOTE 2	Faits caractéristiques de l'exercice	446	NOTE 14	Détail des charges externes	452
NOTE 3	Modalités d'élaboration	447	NOTE 15	Impôt sur les sociétés	452
NOTE 4	Méthodes comptables	447	NOTE 16	Paiements sous forme d'actions	452
NOTE 5	Immobilisations incorporelles	448	NOTE 17	Risques de marché et instruments financiers dérivés	453
NOTE 6	Immobilisations financières	449	NOTE 18	Rémunération des organes de direction	454
NOTE 7	État des échéances des créances	449	NOTE 19	Honoraires des Commissaires aux Comptes	454
NOTE 8	Emprunts obligataires	449	NOTE 20	Liste des filiales et participations	455
NOTE 9	Capital et primes liées au capital social	450	NOTE 21	Engagements financiers	456
NOTE 10	Autres éléments de capitaux propres	450	NOTE 22	Événements postérieurs à la clôture	456
NOTE 11	État des échéances des dettes	451			
NOTE 12	Parties liées	451			

NOTE 1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'exercice de la Compagnie Générale des Établissements Michelin (la Compagnie) a une durée de douze mois et coïncide avec l'année civile.

Les notes, ci-après, constituent l'annexe et font partie intégrante des comptes annuels.

Après examen par le Conseil de Surveillance, la publication des comptes annuels a été autorisée par le Président de la Gérance le 12 février 2025.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers €.

NOTE 2 FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

2.1 Émission obligataire

Le 7 mai 2024, la Compagnie a procédé à une émission obligataire libellée en euros pour un montant total de 1 milliard € en deux tranches de 500 millions € avec des maturités de 7 et 12 ans.

Les coupons associés à ces obligations sont de 3,125% à 7 ans et 3,375% à 12 ans. Le produit net de cette émission obligataire a été affecté aux besoins généraux du Groupe.

2.2 Programme de rachat d'actions

Dans le cadre de sa politique de gestion et d'optimisation du capital, le Groupe a annoncé le 12 février 2024 lancer un programme pluriannuel de rachat d'actions. Ce programme portera sur un montant maximum d'un milliard € et sera réalisé sur une période de trois ans couvrant les exercices 2024 à 2026.

Le 29 février 2024, le Groupe a signé deux conventions avec des prestataires de services d'investissements afin de racheter des actions pour un montant total de 500 millions €. Les rachats d'actions liés à ces conventions ont été intégralement réalisés au cours de l'année à un prix moyen de 34,6 € par action représentant 14 476 942 actions. Les actions rachetées ont ensuite fait l'objet d'une annulation.

2.3 Plan d'actionnariat salarié (Bib'Action)

En septembre 2024, la Compagnie a lancé son plan d'actionnariat salarié « Bib'Action » qui s'est conclu en octobre 2024. À l'issue de la période de souscription, 4 334 310 nouvelles actions ont

été émises et ont donné lieu à une augmentation de capital de 121 millions €.

2.4 Dividendes reçus

En mai 2024, la Compagnie a reçu un dividende de 19,3 millions € provenant de la société PT Multistrada.

En juillet 2024, la Compagnie a reçu un dividende de 37,6 millions € provenant de la société Camso Inc.

En juin 2024, la Compagnie a reçu un dividende de 1 milliard € provenant de la Compagnie Financière Michelin.

La Compagnie a également reçu des dividendes en provenance de ses autres filiales pour un montant total de 2,4 millions €.

2.5 Mouvements de titres Camso International S.à.r.l

En décembre 2024, la Compagnie a apporté ses titres de Camso International S.à.r.l à la Compagnie Financière Michelin pour un montant de 78 millions € (après avoir pris en compte une

dépréciation des titres pour 37m€). En contrepartie, la Compagnie a reçu 454 004 actions de la Compagnie Financière Michelin.

2.6 Régularisation au titre de l'exercice 2023

En 2023, Le Groupe a mis en oeuvre sa nouvelle politique de prix de transfert « Odyssey ». En 2024, une régularisation du montant

facturé en 2023 a donné lieu à un ajustement de -48m€ des produits d'exploitation de la Compagnie dans les comptes 2024.

2.7 Enquête Commission européenne

La Commission européenne a ouvert en janvier 2024 une enquête de concurrence dans le secteur du pneumatique en Europe. Michelin est l'un des manufacturiers concernés par cette procédure. En 2024, des « Class actions » ont été constituées aux Etats-Unis et au Canada et sont la conséquence directe de cette enquête. Le Groupe a toutefois introduit un recours en annulation de la décision ayant autorisé l'inspection auprès du Tribunal de l'Union européenne en avril 2024. Pour rappel, le

Groupe déploie une politique de stricte conformité avec le droit de la concurrence pour toutes ses activités et dans tous les pays où il opère. La Commission, dans sa communication publique, a précisé que l'ouverture de cette enquête ne préjuge en rien de la culpabilité des parties. Michelin réitère également son attachement à la présomption d'innocence. Aucune provision n'a été constatée au 31 décembre 2024.

NOTE 3 MODALITÉS D'ÉLABORATION

Les comptes annuels de la Compagnie ont été établis et sont présentés en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016, ainsi que les avis et

recommandations ultérieurs de l'ANC. Sauf mention particulière, ces principes ont été appliqués de manière homogène sur tous les exercices présentés.

05

NOTE 4 MÉTHODES COMPTABLES

4.1 Immobilisations incorporelles

Les « Marques, brevets et droits similaires » sont valorisés au coût historique d'acquisition. Les marques ont une durée de vie indéfinie tandis que les brevets et droits similaires sont amortis linéairement sur 7 ans. En cas de perte de valeur, une provision pour dépréciation est constituée. Les frais engagés pour la

création et la conservation des marques sont enregistrés en charges durant l'exercice.

Les frais de recherche et développement sont également enregistrés en charges durant l'exercice.

4.2 Immobilisations financières

4.2.1 Participations

Les participations sont comptabilisées au coût historique d'acquisition majoré, le cas échéant, de la réévaluation légale intervenue en 1976/1978.

La Compagnie procède à chaque clôture annuelle à l'évaluation de la juste valeur de ses titres de participation. Cette juste valeur est estimée en fonction, soit de l'actif net comptable, le cas échéant réévalué, soit de la rentabilité et de la perspective

d'avenir de la participation ainsi que de l'utilité pour la société détentrice des titres. En cas de baisse durable de la juste valeur et si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Les frais d'acquisition des participations sont pris en charge à la date de transaction.

4.2.2 Créances rattachées à des participations et prêts

Les créances rattachées à des participations et prêts sont valorisés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

4.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

4.4 Primes liées au capital social

Cette rubrique regroupe les primes liées aux augmentations de capital, les primes de conversion d'obligations en actions et les primes d'émission d'actions, sous déduction des frais nets d'impôts y afférents. Lors d'annulation d'actions propres, la différence entre leur valeur d'achat et leur valeur nominale est portée en diminution des primes.

4.5 Provisions réglementées

Elles sont constituées en quasi-totalité par des plus-values réinvesties, sous le régime de l'ancien article 40 du Code Général des Impôts.

4.6 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros aux cours de fin d'exercice.

En application du règlement de l'ANC 2015-05 du 2 juillet 2015, une distinction est effectuée pour les transactions en devises

étrangères entre transactions commerciales et transactions financières :

- le résultat de change relatif aux transactions commerciales est présenté en résultat de l'exploitation ;
- le résultat de change relatif aux transactions financières est présenté en résultat financier.

4.7 Instruments dérivés

4.7.1 Dérivés de change en juste valeur par résultat

Les contrats de change à terme non échus à la clôture de l'exercice sont valorisés au bilan à leur valeur de marché.

4.7.2 Dérivés de change en comptabilité de couverture

Lorsque la Compagnie applique la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont enregistrées au bilan en écart de conversion actif ou passif. Les variations de change des sous-jacents couverts sont également enregistrées dans ces mêmes postes.

4.8 Impôt

L'impôt au compte de résultat comprend principalement l'impôt exigible des sociétés du périmètre de l'intégration fiscale, les crédits d'impôt, le gain d'intégration fiscale et la taxe « Pilier2 ».

4.9 Emprunts et autres dettes financières

Les emprunts et autres dettes financières sont enregistrés à leur valeur nominale.

Les frais d'émission sont comptabilisés en charges à répartir et amortis de façon linéaire.

4.10 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué de produits de facturation au titre de :

- redevances de marques et technologie licenciées par CGEM,
- prestations de services de management, et travaux de développement et d'industrialisation réalisés par d'autres filiales Michelin, sous-traitantes de la Compagnie.

NOTE 5 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers €)	31 décembre 2023	Acquisition/ Dotation	Cession/ Reprise	31 décembre 2024
Marques, brevets et droits similaires	427 379			427 379
Valeur brute	427 379			427 379
Marques, brevets et droits similaires	(307 863)	(1 277)		(309 140)
AMORTISSEMENTS	(307 863)	(1 277)		(309 140)
TOTAL	119 516	(1 277)	-	118 239

NOTE 6 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers €)	31 décembre 2023	Acquisition/ Souscription/ Augmentation	Cession/ Réduction	31 décembre 2024
Participations (note 20)	9 287 446	78 481	(195 550)	9 170 377
Créances rattachées à des participations (note 7)	221 241	103 385	-	324 626
Prêts (note 7)	1 869 615	1 019 168	(3 436)	2 885 347
Autres titres immobilisés	13 417	90 960	(89 368)	15 009
Valeur brute	11 391 719	1 291 994	(288 354)	12 395 359
Participations (1) (note 20)	(109 667)	-	80 010	(29 657)
Prêts (note 7)	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation	(109 667)	-	80 010	(29 657)
TOTAL	11 282 052	1 291 994	(208 344)	12 365 702

NOTE 7 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

(en milliers €)	À un an au plus	À plus d'un an	Brut	Dépréciation	Net
ACTIF IMMOBILISÉ (NOTE 6)					
Créances rattachées à des participations (note 20)	324 626	-	324 626	-	324 626
Prêts	2 270 781	614 566	2 885 347	-	2 885 347
ACTIF CIRCULANT					
Créances	1 247 045	-	1 247 045	-	1 247 045
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2024	3 842 452	614 566	4 457 018	-	4 457 018

NOTE 8 EMPRUNTS OBLIGATAIRES

8.1 Emprunts obligataires convertibles

(en milliers €)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES (NOTE 11)		
Emprunt obligataire convertible 2017-2022	-	-
Emprunt obligataire convertible 2018-2023	-	-
TOTAL	-	-

(en milliers €)	Brut	Amortissements	Net
INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIFS			
Options de couverture du risque de conversion - Emprunts 2018-2023	42 905	(42 905)	-
Dérivés de change	250	(92)	158
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2024	43 155	(42 997)	158

8.2 Autres emprunts et emprunts obligataires

(en milliers €)	Coupon par an	31 décembre 2024	31 décembre 2023
AUTRES EMPRUNTS ET EMPRUNTS OBLIGATAIRES (NOTE 11)			
Emprunt obligataire 2018-2025	0,875 %	750 000	750 000
Emprunt obligataire 2018-2030	1,750 %	1 000 000	1 000 000
Emprunt obligataire 2018-2038	2,500 %	750 000	750 000
Emprunt obligataire 2015-2027	1,750 %	300 000	300 000
Emprunt obligataire 2015/16-2045	3,250 %	314 954	315 578
Emprunt obligataire 2020-2028	0,000 %	500 000	500 000
Emprunt obligataire 2020-2032	0,250 %	500 000	500 000
Emprunt obligataire 2020-2040	0,625 %	500 000	500 000
Emprunt obligataire 2024-2031	3,125 %	500 000	-
Emprunt obligataire 2024-2036	3,375 %	500 000	-
Intérêts courus sur emprunts obligataires et divers		40 911	20 381
Titres négociables à court terme européens (NEU CP)		250 000	250 000
Titres négociables à court terme américains (US CP)		47 943	44 992
TOTAL		5 953 808	4 930 951

Le programme des titres négociables à court terme européens (NEU CP) s'élève à 2,5 milliards € et celui des titres négociables à court terme américain (US CP) à 700 millions USD.

NOTE 9 CAPITAL ET PRIMES LIÉES AU CAPITAL SOCIAL

La composition du capital et des primes liées au capital est la suivante :

(en milliers €)	Capital	Primes liées au Capital	Total
Au 1^{er} janvier 2024 : 714 958 226 actions	357 479	2 701 773	3 059 253
Actions de performance : 931 739 actions délivrées	466		466
Bibaction : 4 334 410 actions émises	2 168	118 340	120 508
Destructions d'actions: 14 477 103 actions propres annulées	(7 239)	(494 261)	(501 500)
AU 31 DECEMBRE 2024 : 705 747 272 ACTIONS	352 874	2 325 852	2 678 726

La valeur nominale des actions est de 0,5 €.

Toutes les actions émises sont entièrement libérées et nominatives.

NOTE 10 AUTRES ÉLÉMENTS DE CAPITAUX PROPRES

(en milliers €)	Écarts de réévaluation	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Au 1^{er} janvier 2024	624 772	1 282 573	1 885 645	272 053	61 598	4 126 641
Affectation du résultat 2023	-	-	(692 414)	(272 053)	-	(964 467)
Augmentation de capital	-	(466)			-	(466)
Résultat 2024	-	-	-	1 216 874	-	1 216 874
AU 31 DECEMBRE 2024	624 772	1 282 107	1 193 231	1 216 874	61 598	4 378 582

L'Assemblée générale mixte 2024 a approuvé la distribution d'un dividende de 1.35 € par action, soit au total 964 millions € après déduction de la part statutaire revenant aux Associés Commandités, soit 3,3 millions €.

NOTE 11 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

(en milliers €)	Total	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an et cinq ans au plus	Dont à plus de cinq ans
Autres emprunts et emprunts obligataires (note 8.2)	5 953 808	1 088 854	2 300 000	2 564 954
Emprunts et dettes financières divers	2 748 686	2 748 686	-	-
Dettes fiscales et sociales	11 700	11 700	-	-
Autres dettes	914 006	914 006	-	-
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2024	9 628 200	4 763 246	2 300 000	2 564 954

NOTE 12 PARTIES LIÉES

12.1 Poste du bilan envers les parties liées

(en milliers €)	Note	Parties liées	Tiers	Totaux au bilan (Valeurs nettes)
Participations	6	9 140 720	-	9 140 720
Créances rattachées à des participations	6	324 626	-	324 626
Prêts	6	2 885 347	-	2 885 347
Autres titres immobilisés	6		15 009	15 009
Créances	7	769 086	477 959	1 247 045
Emprunts et dettes financières divers	11	2 748 686	-	2 748 686
Dettes fiscales et sociales	11		11 700	11 700
Autres dettes	11	911 594	2 412	914 006

12.2 Opérations avec les parties liées

Les opérations avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

NOTE 13 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué en totalité de redevances provenant d'entreprises liées :

(en milliers €)	2024	2023
en France	(140 800)	52 939
à l'étranger	1 938 118	1 737 914
TOTAL	1 797 318	1 790 853

Le Chiffre d'affaires (redevances) en France est négatif du fait de l'application de la politique de prix de transfert du Groupe qui prend en compte l'impact des coûts de restructuration relatifs à la fermeture des sites de Vannes et Cholet.

NOTE 14 DÉTAIL DES CHARGES EXTERNES

(en milliers €)	2024	2023
Sous-traitance de prestations de service	(1 181 551)	(1 062 405)
Frais de recherche et développement	(390 119)	(398 887)
Divers	(45 645)	(45 699)
TOTAL	(1 617 315)	(1 506 991)

NOTE 15 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

La Compagnie forme avec dix-neuf filiales françaises qu'elle détient directement ou indirectement à 95 % au moins, un groupe fiscal dont elle est la société tête de groupe.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les filiales intégrées continuent de supporter la charge d'impôt qu'elles auraient

supportée en l'absence d'intégration fiscale. La société tête de groupe comptabilise dans ses livres la différence de charge fiscale qui résulte de l'intégration. En 2024, la compagnie a enregistré un impôt supplémentaire de 8,7m€ au titre de la mesure fiscale « Pilier 2 ».

Le produit d'impôts sur le résultat enregistré dans les comptes de la Compagnie comprend les éléments suivants :

(en milliers €)	2024	2023
Impôt exigible de la Compagnie seule	(30 879)	(28 690)
Produit de l'intégration fiscale	64 065	17 455
Taxe Pilier 2	(8 754)	-
Autres	(870)	(7 877)
TOTAL	23 562	(19 112)

NOTE 16 PAIEMENTS SOUS FORME D' ACTIONS**Plans d'actions gratuites ou de performance**

Les évolutions du nombre de droits à des actions gratuites ou de performance en circulation sont les suivantes :

	2024	2023
Au 1^{er} janvier	7 303 830	5 949 494
Attribuées	3 107 516	3 257 003
Annulées	(621 054)	(1 061 855)
Exercées	(931 739)	(840 812)
AU 31 DÉCEMBRE	8 858 553	7 303 830

Plan Excellence

En novembre 2024, 2 589 138 droits à des actions de performance ont été attribués à des employés et aux Gérants du Groupe. Les droits sont sujets à une période d'acquisition de quatre ans se terminant en novembre 2028 et n'ont pas de période de conservation. Les actions seront acquises à l'issue de

la période si des objectifs de performance sont atteints (évolution du cours de l'action, performance environnementale industrielle, taux d'engagement des salariés, évolution du chiffre d'affaires hors pneumatique et niveau de ROCE).

Plan Recognition

En novembre 2024, le Groupe a attribué à des salariés 518 378 droits à actions gratuites dont la période d'acquisition est de 4 ans se terminant en novembre 2028 et sans période de conservation. Ces actions seront acquises à l'issue de la période sous condition de présence pendant toute la durée du plan. L'affectation par salarié ne dépasse pas 250 actions, la Compagnie n'a donc pas mis en place de condition de performance pour l'acquisition des droits.

Les plans d'attribution d'actions gratuites ou de performance ont les caractéristiques suivantes :

Date d'attribution	Date de livraison		Période de conservation		Nombre de droits à des actions gratuites ou de performance en circulation 31 décembre 2024	Nombre de droits à des actions gratuites ou de performance en circulation 31 décembre 2023
	France	Autres pays	France	Autres pays		
2020	2024	2024	Aucune	Aucune		948 984
2020	2022	N/A	Aucune	N/A		-
2021	2025	2025	Aucune	Aucune	739 796	1 228 236
2022	2026	2026	Aucune	Aucune	1 816 589	1 869 607
2023	2027	2027	Aucune	Aucune	2 634 989	2 679 985
2023	2027	2027	Aucune	Aucune	559 663	577 018
2024	2028	2028	Aucune	Aucune	2 589 138	-
2024	2028	2028	Aucune	Aucune	518 378	-
NOMBRE DE DROITS À DES ACTIONS GRATUITES OU DE PERFORMANCE EN CIRCULATION					8 858 553	7 303 830

05

NOTE 17 RISQUES DE MARCHÉ ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

17.1 Risque de taux

La Compagnie n'a pas souscrit à des instruments de couverture de taux.

17.2 Risque de change

La Compagnie détient au 31 décembre 2024 un ensemble de créances et de dettes libellées en devises étrangères correspondant à des facturations de redevances et de services non encore encaissés, et des achats de services non encore réglés qui s'élèvent au total, en valeur nette, à 194 millions €. Ces

créances et ces dettes figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros aux cours de fin d'exercice. La politique de la Compagnie est de se couvrir contre le risque de change par des contrats de change à terme. Ces dérivés sont évalués en juste valeur par le compte de résultat.

17.3 Risque sur actions

La Compagnie détient des titres de participation ou des titres immobilisés, dont l'évaluation découle de leur valeur d'utilité.

NOTE 18 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

En application des dispositions statutaires, la Compagnie est administrée par un ou plusieurs Gérants. Les Gérants ayant la qualité d'Associés Commandités bénéficient, ès qualités, d'un prélèvement effectué sur la part des bénéfices attribuée statutairement à l'ensemble des Associés Commandités. Le Gérant non Commandité bénéficie en revanche d'une rémunération fixe et variable.

Le montant versé par la Compagnie à M. Florent Menegaux, Gérant Associé Commandité et Président de la Gérance, en 2024 au titre de 2023, sous forme de prélèvements statutaires a été

de 1 650 milliers € (en 2023 au titre de 2022 : 906 milliers €). La rémunération totale (rémunération fixe, prime variable due en 2024 au titre de 2023) versée par la Compagnie à M. Yves Chapot, Gérant non Commandité, se monte à 2 420 milliers € (charges sociales comprises) en 2024 (2023 : 1 910 milliers €). Par ailleurs, un montant de 641 milliers € (charges sociales comprises) a été provisionné au 31 décembre 2024 pour couvrir une prime variable payable en 2025 au titre de 2024. Les avantages en nature se montent à 8 milliers €.

NOTE 19 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux Comptes sont présentés dans la note 21 des états financiers consolidés.

NOTE 20 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers €, sauf indication contraire)	Capital ⁽¹⁾⁽²⁾	Autres capitaux propres avant résultat ⁽¹⁾⁽²⁾	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Compagnie et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la Compagnie	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos ⁽¹⁾⁽²⁾	Résultat du dernier exercice clos ⁽¹⁾⁽²⁾	Dividendes comptabilisés par la Compagnie au cours l'exercice
				Brute	Nette					
A. FILIALES (PLUS DE 50 % DU CAPITAL)										
Camso Inc.	401 000	34 151	100,0 %	354 316	354 316	-	-	43 952	9 676	37 597
Magog (Canada)	(USD)	(USD)						(USD)	(USD)	
Camso Vietnam Co., Ltd.	32 300	(73)	100,0 %	29 840	29 840	-	-	44 294	3 011	1 374
Tan Uyen (Vietnam)	(USD)	(USD)						(USD)	(USD)	
Compagnie Financière Michelin										
Clermont-Ferrand (France)	3 597 516	15 421 995	100,0 %	6 849 410	6 849 410	-	-	-	1 715 563	1 000 000
Fenner Group Holdings Limited										
Stoke-on-Trent (Royaume-Uni)	48 751	16 910	100,0 %	1 365 554	1 365 554	-	-	-	(12 529)	-
	(GBP)	(GBP)							(GBP)	
Masternaut Bidco Limited										
Londres (Royaume-Uni)	85 237	26 174	100,0 %	85 975	56 409	-	-	-	16	-
	(GBP)	(GBP)								
Rodaco Argentina S.A.U.										
Buenos Aires (Argentine)	170 873	1 285 145	100,0 %	4 104	4 104	-	-	3 055 815	1 265 623	-
	(USD)	(USD)						(USD)	(USD)	
PT Multistrada Arah Sarana Tbk										
Bekasi (Indonésie)	137 343	169 238	99,64 %	481 051	481 051	-	-	488 891	74 420	19 297
	(USD)	(USD)						(USD)	(USD)	
B. AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1 - Filiales non reprises en A										
■ Etrangères	-	-	-	128	37	-	-	-	-	1 035
2 - Participations non reprises en A										
■ Françaises	-	-	-	13 971	13 971	-	-	-	-	516
TOTAL DES PARTICIPATIONS ET DES AUTRES TITRES IMMOBILISÉS				9 184 349	9 154 692					1 059 819

(1) Dans la monnaie locale d'opération en milliers.

(2) Dernier exercice clos.

(3) Comptes consolidés publiés du dernier exercice clos.

NOTE 21 ENGAGEMENTS FINANCIERS

21.1 Contrat de change à terme

Au 31 décembre 2024, la contre-valeur en euros des contrats de change à terme s'élève à :

- devises à recevoir 502 millions € ;
- devises à livrer 504 millions €.

21.2 Engagements donnés : Cautions, avals et garanties

Aucun engagement donné.

21.3 Engagements reçus

Le 23 mai 2022, l'accord portant sur les lignes de crédit syndiquées de 2 500 millions € a été modifié. Le nouvel accord prévoyait notamment une nouvelle maturité de cinq ans (2027),

assortie de deux options d'extension d'un an à la main des prêteurs. Ces options d'extension ont été exercées en 2023 et 2024, portant la maturité des lignes à 2029.

NOTE 22 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'autorisation de publication des états financiers par le Président de la Gérance.

5.3.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

À l'Assemblée générale,

Compagnie Générale des Établissements Michelin

23 place des Carmes-Déchaux
63000 Clermont Ferrand

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Compagnie Générale des Établissements Michelin relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Au 31 décembre 2024, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 9 141 M€, soit environ 55% du montant total de l'actif. Ils sont comptabilisés au coût historique d'acquisition majoré de l'effet de réévaluations légales, le cas échéant.

La société procède, à chaque clôture annuelle, à l'évaluation de la valeur d'utilité de ses titres de participation. Cette valeur d'utilité est estimée en fonction, soit de l'actif net comptable, le cas échéant réévalué, soit de la rentabilité et de la perspective d'avenir de la participation.

En cas de baisse durable de la valeur d'utilité et si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée. L'estimation de la valeur d'utilité des titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans le choix des éléments à considérer selon les participations concernées.

Aussi, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de l'audit, en raison du poids de ces actifs dans le bilan, de l'importance des jugements de la Direction et des incertitudes dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie sous-tendant les évaluations préparées, notamment la probabilité et l'horizon de réalisation des prévisions retenues par la Direction. La note 4.2.1 de l'annexe aux comptes annuels présente les modalités d'évaluation des titres de participation.

Réponse d'audit apportée

Pour les titres de participation dont la valeur est significative ou qui présentent un risque spécifique de perte de valeur, nos travaux ont consisté :

- pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, à vérifier que les quotes-parts d'actif net retenues concordent avec les comptes des entités et que les réévaluations opérées, le cas échéant, sont fondées sur une documentation probante ;
- pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, à obtenir les prévisions de flux de trésorerie des activités des entités concernées établies par la Direction et apprécier la cohérence des hypothèses avec les tendances prévues pour l'activité.

Nos travaux ont également consisté à apprécier, à l'aide de nos spécialistes en évaluation financière, le caractère raisonnable des taux de croissance perpétuels et des taux d'actualisation retenus par la Direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président de la Gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation.

Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations. Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux Comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président de la Gérance.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société Compagnie Générale des Etablissements Michelin par votre Assemblée générale du 14 mai 2004 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et celle du 7 mai 2010 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2024, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 21^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 15^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la Gérance.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux.

Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport. Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 18 février 2025

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Itto El Hariri

Deloitte & Associés

Frédéric Gourd

5.3.4 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale,

Compagnie Générale des Établissements Michelin

23 place des Carmes-Déchaux
63000 Clermont-Ferrand

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société, des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.226-2 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.226-2 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale. Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 18 février 2025

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Itto El Hariri

Deloitte & Associés
Frédéric Gourd

5.3.5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(total en milliers € et en € par action)

	2024	2023
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		
Résultat comptable		
Total – Bénéfice ou (perte)	1 216 874	272 053
Par action – Bénéfice ou (perte)	1,72	0,38
DIVIDENDE PROPOSÉ TOTAL	973 931 ⁽¹⁾	965 194
Dividende proposé par action	1,38 ⁽¹⁾	1,35

(1) Montant soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire du 16 mai 2025.

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers €)

	2024	2023
A) 1. Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent avant distribution	7 185 894	7 808 429
2. Distribution décidée par l'A.G.O.	(964 466)	(894 459)
B) Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après distribution	6 221 428	6 913 970
C) Variation en cours d'exercice :		
1. Variation du capital	(4 605)	420
2. Variation des primes liées au capital social	(375 922)	(129)
3. Variation des réserves et report à nouveau ⁽¹⁾	(467)	(420)
4. Résultat de l'exercice	1 216 874	272 053
D) Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant distribution	7 057 308	7 185 894
E) VARIATION TOTALE DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	(835 880)	271 924
<i>F) dont : variations dues à des modifications de structure</i>	0	0
G) VARIATION TOTALE DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS MODIFICATION DE STRUCTURE	(835 880)	271 924

(1) Hors affectation du résultat.

5.3.6 TABLEAU DES AFFECTATIONS DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

(en milliers €)

ORIGINES		
Report à nouveau antérieur		1 193 231
Résultat de l'exercice		1 216 874
AFFECTATIONS		
Dividende	973 931 ⁽¹⁾	
Part statutaire des Associés Commandités	3 071	
Report à nouveau	1 433 103	
SOLDE DISPONIBLE AU 31 DÉCEMBRE	2 410 105	2 410 105

(1) Montant soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire du 16 mai 2025.

5.3.7 RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en milliers € et en € par action, sauf mention contraire)

	2020	2021	2022	2023	2024
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	356 680	357 061	357 059	357 479	352 874
b) Nombre des actions ordinaires existantes	713 360 344	714 121 800	714 117 414	714 958 226	705 747 272
II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	797 951	959 769	1 010 962	1 790 853	1 797 318
b) Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions) nettes	1 072 009	635 133	426 055	419 782	1 236 007
c) Impôt sur les bénéfices	(9 773)	18 811	(48 236)	19 112	(23 562)
d) Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	1 010 644	584 192	544 575	272 053	1 216 874
III. RÉSULTATS PAR ACTION					
a) Résultat après impôt, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	1,52	0,86	0,66	0,56	1,78
b) Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	1,42	0,82	0,76	0,38	1,72
c) Dividende attribué à chaque action ⁽¹⁾	0,58	1,13	1,25	1,35	1,38
IV. PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1	2	2	2	2
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	2 280	3 190	2 603	3 502	2 712
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	(76)	645	838	765	744

(1) Montant soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire du 16 mai 2025.

Compagnie Générale des Etablissements Michelin

**Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'assemblée générale
Compagnie Générale des Etablissements Michelin
23 Place des Carmes-Déchaux
63000 Clermont Ferrand

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Compagnie Générale des Etablissements Michelin relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Au 31 décembre 2024, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 9 141 M€, soit environ 55% du montant total de l'actif. Ils sont comptabilisés au coût historique d'acquisition majoré de l'effet de réévaluations légales, le cas échéant.

La société procède, à chaque clôture annuelle, à l'évaluation de la valeur d'utilité de ses titres de participation. Cette valeur d'utilité est estimée en fonction, soit de l'actif net comptable, le cas échéant réévalué, soit de la rentabilité et de la perspective d'avenir de la participation. En cas de baisse durable de la valeur d'utilité et si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

L'estimation de la valeur d'utilité des titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans le choix des éléments à considérer selon les participations concernées.

Aussi, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de l'audit, en raison du poids de ces actifs dans le bilan, de l'importance des jugements de la Direction et des incertitudes dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie sous-tendant les évaluations préparées, notamment la probabilité et l'horizon de réalisation des prévisions retenues par la Direction.

La note 4.2.1 de l'annexe aux comptes annuels présente les modalités d'évaluation des titres de participation.

Réponse d'audit apportée

Pour les titres de participation dont la valeur est significative ou qui présentent un risque spécifique de perte de valeur, nos travaux ont consisté :

- pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, à vérifier que les quotes-parts d'actif net retenues concordent avec les comptes des entités et que les réévaluations opérées, le cas échéant, sont fondées sur une documentation probante ;
- pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, à obtenir les prévisions de flux de trésorerie des activités des entités concernées établies par la Direction et apprécier la cohérence des hypothèses avec les tendances prévues pour l'activité.

Nos travaux ont également consisté à apprécier, à l'aide de nos spécialistes en évaluation financière, le caractère raisonnable des taux de croissance perpétuels et des taux d'actualisation retenus par la Direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président de la Gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président de la Gérance.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Compagnie Générale des Etablissements Michelin par votre Assemblée générale du 14 mai 2004 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et celle du 7 mai 2010 pour le cabinet Deloitte & Associés

Au 31 décembre 2024, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 21^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 15^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la Gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 18 février 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés



Itto El Hariri



Frédéric Gourd

5.3.2 COMPTES ANNUELS DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS MICHELIN

ACTIF <i>(en milliers €)</i>	Note	31 décembre 2024			31 décembre 2023
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles	5	427 379	(309 140)	118 239	119 516
Immobilisations financières	6	12 395 359	(29 657)	12 365 702	11 282 052
ACTIF IMMOBILISÉ		12 822 738	(338 797)	12 483 941	11 401 568
Créances	7	1 247 045		1 247 045	1 349 583
Instruments dérivés	8.1	43 064	(42 906)	158	250
Disponibilités		2 914 626		2 914 626	1 176 393
Charges constatées d'avance		3 789		3 789	4 922
ACTIF CIRCULANT		4 208 524	(42 906)	4 165 618	2 531 148
Charges à répartir sur plusieurs exercices et primes de remboursement des emprunts		42 847	(6 898)	35 949	25 375
Ecart de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF		17 074 109	(388 601)	16 685 508	13 958 092

PASSIF <i>(en milliers €)</i>	Note	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Capital	9	352 874	357 479
Primes liées au capital social	9	2 325 852	2 701 774
Écarts de réévaluation	10	624 772	624 772
Réserves	10	1 282 107	1 282 573
Report à nouveau	10	1 193 231	1 885 645
Résultat de l'exercice	10	1 216 874	272 053
Provisions réglementées	10	61 598	61 598
CAPITAUX PROPRES		7 057 308	7 185 894
Emprunts obligataires convertibles	8.1		
Autres emprunts et emprunts obligataires	8.2	5 953 808	4 930 951
Emprunts et dettes financières diverses	11	2 748 686	949 606
Dettes fiscales et sociales	11	11 700	3 531
Autres dettes	11	914 006	888 110
Instruments dérivés		-	-
DETTES		9 628 200	6 772 198
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		16 685 508	13 958 092

Compte de résultat

(en milliers €)	Note	2024	2023
Chiffre d'affaires (redevances)	13	1 797 318	1 790 853
Autres produits		20 627	10 308
Différence positive de change		152 906	170 713
Produits d'exploitation		1 970 851	1 971 874
Charges externes	14	(1 617 315)	(1 506 991)
Impôts, taxes et versements assimilés		(30 760)	(1 272)
Salaires, traitements et charges sociales		(2 712)	(3 502)
Dotations aux amortissements	5	(2 803)	(46 070)
Autres charges		(1 652)	(1 341)
Différence négative de change		(155 234)	(169 828)
Charges d'exploitation		(1 810 476)	(1 729 004)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		160 375	242 870
Produits des participations	20	1 059 819	82 028
Intérêts et produits assimilés		114 484	126 223
Reprises sur provisions	6	-	
Différence positive de change		1 198	4 540
Produits financiers		1 175 501	212 791
Amortissements et dotations aux provisions	6	(39 892)	(82 547)
Intérêts et charges assimilées		(101 950)	(95 682)
Différence négative de change		(312)	(1 403)
Charges financières		(142 154)	(179 632)
RÉSULTAT FINANCIER		1 033 347	33 159
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		1 193 722	276 029
Produits exceptionnels	6	195 548	2 475 763
Charges exceptionnelles	6	(195 958)	(2 460 627)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		(410)	15 136
Impôt sur les bénéfices	15	23 562	(19 112)
BÉNÉFICE		1 216 874	272 053

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

NOTE 1	Informations générales	410	NOTE 13	Chiffre d'affaires	415
NOTE 2	Faits caractéristiques de l'exercice	410	NOTE 14	Détail des charges externes	416
NOTE 3	Modalités d'élaboration	411	NOTE 15	Impôt sur les sociétés	416
NOTE 4	Méthodes comptables	411	NOTE 16	Paiements sous forme d'actions	416
NOTE 5	Immobilisations incorporelles	412	NOTE 17	Risques de marché et instruments financiers dérivés	417
NOTE 6	Immobilisations financières	413	NOTE 18	Rémunération des organes de direction	418
NOTE 7	État des échéances des créances	413	NOTE 19	Honoraires des Commissaires aux Comptes	418
NOTE 8	Emprunts obligataires	413	NOTE 20	Liste des filiales et participations	419
NOTE 9	Capital et primes liées au capital social	414	NOTE 21	Engagements financiers	420
NOTE 10	Autres éléments de capitaux propres	414	NOTE 22	Événements postérieurs à la clôture	420
NOTE 11	État des échéances des dettes	415			
NOTE 12	Parties liées	415			

NOTE 1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'exercice de la Compagnie Générale des Établissements Michelin (la Compagnie) a une durée de douze mois et coïncide avec l'année civile.

Les notes, ci-après, constituent l'annexe et font partie intégrante des comptes annuels.

Après examen par le Conseil de Surveillance, la publication des comptes annuels a été autorisée par le Président de la Gérance le 12 février 2025.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

NOTE 2 FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

2.1 Emission obligataire

Le 7 mai 2024, la Compagnie a procédé à une émission obligataire libellée en euro pour un montant total de 1 milliard d'euros en deux tranches de 500 millions d'euros avec des maturités de 7 et 12 ans.

Les coupons associés à ces obligations sont de 3,125% à 7 ans et 3,375% à 12 ans. Le produit net de cette émission obligataire a été affecté aux besoins généraux du groupe.

2.2 Programme de rachat d'actions

Dans le cadre de sa politique de gestion et d'optimisation du capital, le Groupe a annoncé le 12 février 2024 lancer un programme pluriannuel de rachat d'actions. Ce programme portera sur un montant maximum d'un milliard d'euros et sera réalisé sur une période de trois ans couvrant les exercices 2024 à 2026.

Le 29 février 2024, le Groupe a signé deux conventions avec des prestataires de services d'investissements afin de racheter des actions pour un montant total de 500 millions d'euros. Les rachats d'actions liés à ces conventions ont été intégralement réalisés au cours de l'année à un prix moyen de 34,6 euros par action représentant 14 476 942 actions. Les actions rachetées ont ensuite fait l'objet d'une annulation.

2.3 Plan d'actionnariat salarié (Bib'Action)

En septembre 2024, la Compagnie a lancé son plan d'actionnariat salarié "Bib'Action" qui s'est conclu en octobre 2024. A l'issue de la période de souscription, 4 334 310 nouvelles actions ont été

émises et ont donné lieu à une augmentation de capital de 121 millions d'euros.

2.4 Dividendes reçus

En mai 2024, la Compagnie a reçu un dividende de 19,3 millions d'euros provenant de la société PT Multistrada.

En juillet 2024, la Compagnie a reçu un dividende de 37,6 millions d'euros provenant de la société Camso Inc.

En juin 2024, la Compagnie a reçu un dividende de 1 milliard d'euros provenant de la Compagnie Financière Michelin.

La Compagnie a également reçu des dividendes en provenance de ses autres filiales pour un montant total de 2,4 millions d'euros.

2.5 Mouvements de titres Camso International S.à.r.l

En décembre 2024, la Compagnie a apporté ses titres de Camso International S.à.r.l à la Compagnie Financière Michelin pour un montant de 78 millions d'euros (après avoir pris en compte une

dépréciation des titres pour 37m€). En contrepartie, la Compagnie a reçu 454 004 actions de la Compagnie Financière Michelin.

2.6 Régularisation au titre de l'exercice 2023

En 2023, Le Groupe a mis en oeuvre sa nouvelle politique de prix de transfert "Odyssey". En 2024, une régularisation du montant

facturé en 2023 a donné lieu à un ajustement de -48m€ des produits d'exploitation de la Compagnie dans les comptes 2024.

2.7 Enquête Commission européenne

La Commission Européenne a ouvert en janvier 2024 une enquête de concurrence dans le secteur du pneumatique en Europe. Michelin est l'un des manufacturiers concernés par cette procédure. En 2024, des "Class actions" ont été constituées aux Etats-Unis et au Canada et sont la conséquence directe de cette enquête. Le Groupe a toutefois introduit un recours en annulation de la décision ayant autorisé l'inspection auprès du Tribunal de l'Union Européenne en avril 2024. Pour rappel, le

Groupe déploie une politique de stricte conformité avec le droit de la concurrence pour toutes ses activités et dans tous les pays où il opère. La Commission, dans sa communication publique, a précisé que l'ouverture de cette enquête ne préjuge en rien de la culpabilité des parties. Michelin réitère également son attachement à la présomption d'innocence. Aucune provision n'a été constatée au 31 décembre 2024.

NOTE 3 MODALITÉS D'ÉLABORATION

Les comptes annuels de la Compagnie ont été établis et sont présentés en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, le règlement ANC N° 2016-07 du 4 novembre 2016, ainsi que les avis et

recommandations ultérieurs de l'ANC. Sauf mention particulière, ces principes ont été appliqués de manière homogène sur tous les exercices présentés.

05

NOTE 4 MÉTHODES COMPTABLES

4.1 Immobilisations incorporelles

Les « Marques, brevets et droits similaires » sont valorisés au coût historique d'acquisition. Les marques ont une durée de vie indéfinie tandis que les brevets et droits similaires sont amortis linéairement sur 7 ans. En cas de perte de valeur, une provision pour dépréciation est constituée. Les frais engagés pour la

création et la conservation des marques sont enregistrés en charges durant l'exercice.

Les frais de recherche et développement sont également enregistrés en charges durant l'exercice.

4.2 Immobilisations financières

4.2.1 Participations

Les participations sont comptabilisées au coût historique d'acquisition majoré, le cas échéant, de la réévaluation légale intervenue en 1976/1978.

La Compagnie procède à chaque clôture annuelle à l'évaluation de la juste valeur de ses titres de participation. Cette juste valeur est estimée en fonction, soit de l'actif net comptable, le cas échéant réévalué, soit de la rentabilité et de la perspective

d'avenir de la participation ainsi que de l'utilité pour la société détentrice des titres. En cas de baisse durable de la juste valeur et si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Les frais d'acquisition des participations sont pris en charge à la date de transaction.

4.2.2 Créances rattachées à des participations et prêts

Les créances rattachées à des participations et prêts sont valorisés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

4.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

4.4 Primes liées au capital social

Cette rubrique regroupe les primes liées aux augmentations de capital, les primes de conversion d'obligations en actions et les primes d'émission d'actions, sous déduction des frais nets d'impôts y afférents. Lors d'annulation d'actions propres, la différence entre leur valeur d'achat et leur valeur nominale est portée en diminution des primes.

4.5 Provisions réglementées

Elles sont constituées en quasi-totalité par des plus-values réinvesties, sous le régime de l'ancien article 40 du Code Général des Impôts.

4.6 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros aux cours de fin d'exercice.

En application du règlement de l'ANC 2015-05 du 2 juillet 2015, une distinction est effectuée pour les transactions en devises

étrangères entre transactions commerciales et transactions financières :

- le résultat de change relatif aux transactions commerciales est présenté en résultat de l'exploitation ;
- le résultat de change relatif aux transactions financières est présenté en résultat financier.

4.7 Instruments dérivés

4.7.1 Dérivés de change en juste valeur par résultat

Les contrats de change à terme non échus à la clôture de l'exercice sont valorisés au bilan à leur valeur de marché.

4.7.2 Dérivés de change en comptabilité de couverture

Lorsque la Compagnie applique la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont enregistrées au bilan en écart de conversion actif ou passif. Les variations de change des sous-jacents couverts sont également enregistrées dans ces mêmes postes.

4.8 Impôt

L'impôt au compte de résultat comprend principalement l'impôt exigible des sociétés du périmètre de l'intégration fiscale, les crédits d'impôt, le gain d'intégration fiscale et la taxe "Pilier2".

4.9 Emprunts et autres dettes financières

Les emprunts et autres dettes financières sont enregistrés à leur valeur nominale.

Les frais d'émission sont comptabilisés en charges à répartir et amortis de façon linéaire.

4.10 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué de produits de facturation au titre de:

- redevances de marques et technologie licenciées par CGEM,

-prestations de services de management, et travaux de développement et d'industrialisation réalisés par d'autres filiales Michelin, sous-traitantes de la Compagnie.

NOTE 5 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers €)	31 décembre 2023	Acquisition/ Dotation	Cession/ Reprise	31 décembre 2024
Marques, brevets et droits similaires	427 379			427 379
Valeur brute	427 379			427 379
Marques, brevets et droits similaires	(307 863)	(1 277)		(309 140)
AMORTISSEMENTS	(307 863)	(1 277)		(309 140)
TOTAL	119 516	(1 277)	-	118 239

NOTE 6 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers €)	31 décembre 2023	Acquisition/ Souscription/ Augmentation	Cession/ Réduction	31 décembre 2024
Participations (note 20)	9 287 446	78 481	(195 550)	9 170 377
Créances rattachées à des participations (note 7)	221 241	103 385	-	324 626
Prêts (note 7)	1 869 615	1 019 168	(3 436)	2 885 347
Autres titres immobilisés	13 417	90 960	(89 368)	15 009
Valeur brute	11 391 719	1 291 994	(288 354)	12 395 359
Participations (1) (note 20)	(109 667)	-	80 010	(29 657)
Prêts (note 7)	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation	(109 667)	-	80 010	(29 657)
TOTAL	11 282 052	1 291 994	(208 344)	12 365 702

NOTE 7 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

(en milliers €)	À un an au plus	À plus d'un an	Brut	Dépréciation	Net
ACTIF IMMOBILISÉ (NOTE 6)					
Créances rattachées à des participations (note 20)	324 626	-	324 626	-	324 626
Prêts	2 270 781	614 566	2 885 347	-	2 885 347
ACTIF CIRCULANT					
Créances	1 247 045	-	1 247 045	-	1 247 045
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2024	3 842 452	614 566	4 457 018	-	4 457 018

NOTE 8 EMPRUNTS OBLIGATAIRES

8.1 Emprunts obligataires convertibles

(en milliers €)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES (NOTE 11)	-	-
Emprunt obligataire convertible 2017-2022	-	-
Emprunt obligataire convertible 2018-2023	-	-
TOTAL	-	-

(en milliers €)	Brut	Amortissements	Net
INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIFS			
Options de couverture du risque de conversion - Emprunts 2018-2023	42 905	(42 905)	-
Dérivés de change	250	(92)	158
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2024	43 155	(42 997)	158

8.2 Autres emprunts et emprunts obligataires

(en milliers €)	Coupon par an	31 décembre 2024	31 décembre 2023
AUTRES EMPRUNTS ET EMPRUNTS OBLIGATAIRES (NOTE 11)			
Emprunt obligataire 2018-2025	0,875 %	750 000	750 000
Emprunt obligataire 2018-2030	1,750 %	1 000 000	1 000 000
Emprunt obligataire 2018-2038	2,500 %	750 000	750 000
Emprunt obligataire 2015-2027	1,750 %	300 000	300 000
Emprunt obligataire 2015/16-2045	3,250 %	314 954	315 578
Emprunt obligataire 2020-2028	0,000 %	500 000	500 000
Emprunt obligataire 2020-2032	0,250 %	500 000	500 000
Emprunt obligataire 2020-2040	0,625 %	500 000	500 000
Emprunt obligataire 2024-2031	3,125 %	500 000	-
Emprunt obligataire 2024-2036	3,375 %	500 000	-
Intérêts courus sur emprunts obligataires et divers		40 911	20 381
Titres négociables à court terme européens (NEU CP)		250 000	250 000
Titres négociables à court terme américains (US CP)		47 943	44 992
TOTAL		5 953 808	4 930 951

Le programme des titres négociables à court terme européens (NEU CP) s'élève à 2,5 milliards € et celui des titres négociables à court terme américain (US CP) à 700 millions \$.

NOTE 9 CAPITAL ET PRIMES LIÉES AU CAPITAL SOCIAL

La composition du capital et des primes liées au capital est la suivante :

(en milliers €)	Capital	Primes liées au Capital	Total
Au 1^{er} janvier 2024 : 714 958 226 actions	357 479	2 701 773	3 059 253
Actions de performance : 931 739 actions délivrées	466		466
Bibaction : 4 334 410 actions émises	2 168	118 340	120 508
Destructions d'actions: 14 477 103 actions propres annulées	(7 239)	(494 261)	(501 500)
AU 31 DECEMBRE 2024 : 707 747 272 ACTIONS	352 874	2 325 852	2 678 726

La valeur nominale des actions est de 0,5 €.

Toutes les actions émises sont entièrement libérées et nominatives.

NOTE 10 AUTRES ÉLÉMENTS DE CAPITAUX PROPRES

(en milliers €)	Écarts de réévaluation	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Au 1^{er} janvier 2024	624 772	1 282 573	1 885 645	272 053	61 598	4 126 641
Affectation du résultat 2023	-	-	(692 414)	(272 053)	-	(964 467)
Augmentation de capital	-	(466)			-	(466)
Résultat 2024	-	-	-	1 216 874	-	1 216 874
AU 31 DECEMBRE 2024	624 772	1 282 107	1 193 231	1 216 874	61 598	4 378 582

L'Assemblée générale mixte 2024 a approuvé la distribution d'un dividende de 1.35 € par action, soit au total 964 millions € après déduction de la part statutaire revenant aux Associés Commandités, soit 3,3 millions €.

NOTE 11 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

(en milliers €)	Total	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an et cinq ans au plus	Dont à plus de cinq ans
Autres emprunts et emprunts obligataires (note 8.2)	5 953 808	1 088 854	2 300 000	2 564 954
Emprunts et dettes financières divers	2 748 686	2 748 686	-	-
Dettes fiscales et sociales	11 700	11 700	-	-
Autres dettes	914 006	914 006	-	-
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2024	9 628 200	4 763 246	2 300 000	2 564 954

NOTE 12 PARTIES LIÉES

12.1 Poste du bilan envers les parties liées

(en milliers €)	Note	Parties liées	Tiers	Totaux au bilan (Valeurs nettes)
Participations	6	9 140 720	-	9 140 720
Créances rattachées à des participations	6	324 626	-	324 626
Prêts	6	2 885 347	-	2 885 347
Autres titres immobilisés	6		15 009	15 009
Créances	7	769 086	477 959	1 247 045
Emprunts et dettes financières divers	11	2 748 686	-	2 748 686
Dettes fiscales et sociales	11		11 700	11 700
Autres dettes	11	911 594	2 412	914 006

12.2 Opérations avec les parties liées

Les opérations avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

NOTE 13 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué en totalité de redevances provenant d'entreprises liées :

(en milliers €)	2024	2023
en France	(140 800)	52 939
à l'étranger	1 938 118	1 737 914
TOTAL	1 797 318	1 790 853

Le Chiffre d'affaires (redevances) en France est négatif du fait de l'application de la politique de prix de transfert du Groupe qui prend en compte l'impact des coûts de restructuration relatifs à la fermeture des sites de Vannes et Cholet.

NOTE 14 DÉTAIL DES CHARGES EXTERNES

(en milliers €)	2024	2023
Sous-traitance de prestations de service	(1 181 551)	(1 062 405)
Frais de recherche et développement	(390 119)	(398 887)
Divers	(45 645)	(45 699)
TOTAL	(1 617 315)	(1 506 991)

NOTE 15 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

La Compagnie forme avec dix-neuf filiales françaises qu'elle détient directement ou indirectement à 95 % au moins, un groupe fiscal dont elle est la société tête de groupe.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les filiales intégrées continuent de supporter la charge d'impôt qu'elles auraient

supportée en l'absence d'intégration fiscale. La société tête de groupe comptabilise dans ses livres la différence de charge fiscale qui résulte de l'intégration. En 2024, la compagnie a enregistré un impôt supplémentaire de 8,7m€ au titre de la mesure fiscale "Pilier 2".

Le produit d'impôts sur le résultat enregistré dans les comptes de la Compagnie comprend les éléments suivants :

(en milliers €)	2024	2023
Impôt exigible de la Compagnie seule	(30 879)	(28 690)
Produit de l'intégration fiscale	64 065	17 455
Taxe Pilier 2	(8 754)	-
Autres	(870)	(7 877)
TOTAL	23 562	(19 112)

NOTE 16 PAIEMENTS SOUS FORME D' ACTIONS**Plans d'actions gratuites ou de performance**

Les évolutions du nombre de droits à des actions gratuites ou de performance en circulation sont les suivantes :

	2024	2023
Au 1^{er} janvier	7 303 830	5 949 494
Attribuées	3 107 516	3 257 003
Annulées	(621 054)	(1 061 855)
Exercées	(931 739)	(840 812)
AU 31 DÉCEMBRE	8 858 553	7 303 830

Plan Excellence

En novembre 2024, 2 589 138 droits à des actions de performance ont été attribués à des employés et aux Gérants du Groupe. Les droits sont sujets à une période d'acquisition de quatre ans se terminant en novembre 2028 et n'ont pas de période de conservation. Les actions seront acquises à l'issue de

la période si des objectifs de performance sont atteints (évolution du cours de l'action, performance environnementale industrielle, taux d'engagement des salariés, évolution du chiffre d'affaires hors pneumatique et niveau de ROCE).

Plan Recognition

En novembre 2024, le Groupe a attribué à des salariés 518 378 droits à actions gratuites dont la période d'acquisition est de 4 ans se terminant en novembre 2028 et sans période de conservation. Ces actions seront acquises à l'issue de la période sous condition de présence pendant toute la durée du plan. L'affectation par salarié ne dépasse pas 250 actions, la Compagnie n'a donc pas mis en place de condition de performance pour l'acquisition des droits.

Les plans d'attribution d'actions gratuites ou de performance ont les caractéristiques suivantes :

Date d'attribution	Date de livraison		Période de conservation		Nombre de droits à des actions gratuites ou de performance en circulation 31 décembre 2024	Nombre de droits à des actions gratuites ou de performance en circulation 31 décembre 2023
	France	Autres pays	France	Autres pays		
2020	2024	2024	Aucune	Aucune		948 984
2020	2022	N/A	Aucune	N/A		-
2021	2025	2025	Aucune	Aucune	739 796	1 228 236
2022	2026	2026	Aucune	Aucune	1 816 589	1 869 607
2023	2027	2027	Aucune	Aucune	2 634 989	2 679 985
2023	2027	2027	Aucune	Aucune	559 663	577 018
2024	2028	2028	Aucune	Aucune	2 589 138	-
2024	2028	2028	Aucune	Aucune	518 378	-
NOMBRE DE DROITS À DES ACTIONS GRATUITES OU DE PERFORMANCE EN CIRCULATION					8 858 553	7 303 830

05

NOTE 17 RISQUES DE MARCHÉ ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

17.1 Risque de taux

La Compagnie n'a pas souscrit à des instruments de couverture de taux.

17.2 Risque de change

La Compagnie détient au 31 décembre 2024 un ensemble de créances et de dettes libellées en devises étrangères correspondant à des facturations de redevances et de services non encore encaissés, et des achats de services non encore réglés qui s'élèvent au total, en valeur nette, à 194 millions €. Ces

créances et ces dettes figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros aux cours de fin d'exercice. La politique de la Compagnie est de se couvrir contre le risque de change par des contrats de change à terme. Ces dérivés sont évalués en juste valeur par le compte de résultat.

17.3 Risque sur actions

La Compagnie détient des titres de participation ou des titres immobilisés, dont l'évaluation découle de leur valeur d'utilité.

NOTE 18 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

En application des dispositions statutaires, la Compagnie est administrée par un ou plusieurs Gérants. Les Gérants ayant la qualité d'Associés Commandités bénéficient, ès qualités, d'un prélèvement effectué sur la part des bénéfices attribuée statutairement à l'ensemble des Associés Commandités. Le Gérant non Commandité bénéficie en revanche d'une rémunération fixe et variable.

Le montant versé par la Compagnie à M. Florent Menegaux, Gérant Associé Commandité et Président de la Gérance, en 2024 au titre de 2023, sous forme de prélèvements statutaires a été

de 1 650 milliers € (en 2023 au titre de 2022 : 906 milliers €). La rémunération totale (rémunération fixe, prime variable due en 2024 au titre de 2023) versée par la Compagnie à M. Yves Chapot, Gérant non Commandité, se monte à 2 420 milliers € (charges sociales comprises) en 2024 (2023 : 1 910 milliers €). Par ailleurs, un montant de 641 milliers € (charges sociales comprises) a été provisionné au 31 décembre 2024 pour couvrir une prime variable payable en 2025 au titre de 2024. Les avantages en nature se montent à 8 milliers €.

NOTE 19 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes sont présentés dans la note 21 des états financiers consolidés.

NOTE 20 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers €, sauf indication contraire)	Capital ⁽¹⁾⁽²⁾	Autres capitaux propres avant résultat ⁽¹⁾⁽²⁾	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Compagnie et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la Compagnie	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos ⁽¹⁾⁽²⁾	Résultat du dernier exercice clos ⁽¹⁾⁽²⁾	Dividendes comptabilisés par la Compagnie au cours l'exercice
				Brute	Nette					
A. FILIALES (PLUS DE 50 % DU CAPITAL)										
Camso Inc. Magog (Canada)	401 000 (USD)	34 151 (USD)	100,0 %	354 316	354 316	-	-	43 952 (USD)	9 676 (USD)	37 597
Camso Vietnam Co., Ltd Tan Uyen (Vietnam)	32 300 (USD)	(73) (USD)	100,0 %	29 840	29 840	-	-	44 294 (USD)	3 011 (USD)	1 374
Compagnie Financière Michelin Clermont-Ferrand (France)	3 597 516	15 421 995	100,0 %	6 849 410	6 849 410	-	-	-	1 715 563	1 000 000
Fenner Group Holdings Limited Stoke-on-Trent (Royaume-Uni)	48 751 (GBP)	16 910 (GBP)	100,0 %	1 365 554	1 365 554	-	-	-	(12 529) (GBP)	-
Masternaut Bidco Limited Londres (Royaume-Uni)	85 237 (GBP)	26 174 (GBP)	100,0 %	85 975	56 409	-	-	-	16	-
Rodaco Argentina S.A.U. Buenos Aires (Argentine)	170 873 (USD)	1 285 145 (USD)	100,0 %	4 104	4 104	-	-	3 055 815 (USD)	1 265 623 (USD)	-
PT Multistrada Arah Sarana Tbk Bekasi (Indonésie)	137 343 (USD)	169 238 (USD) ⁽³⁾	99,64 %	481 051	481 051	-	-	488 891 (USD)	74 420 (USD)	19 297
B. AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1 - Filiales non reprises en A										
■ Etrangères	-	-	-	128	37	-	-	-	-	1 035
2 - Participations non reprises en A										
■ Françaises	-	-	-	26 777	26 777	-	-	-	-	516
TOTAL DES PARTICIPATIONS ET DES AUTRES TITRES IMMOBILISÉS				9 197 155	9 167 498					1 059 819

(1) Dans la monnaie locale d'opération en milliers.

(2) Dernier exercice clos.

(3) Comptes consolidés publiés du dernier exercice clos.

NOTE 21 ENGAGEMENTS FINANCIERS

21.1 Contrat de change à terme

Au 31 décembre 2024, la contre-valeur en euros des contrats de change à terme s'élève à :

- devises à recevoir 502 millions € ;
- devises à livrer 504 millions €.

21.2 Engagements donnés : Cautions, avals et garanties

Aucun engagement donné.

21.3 Engagements reçus

Le 23 mai 2022, l'accord portant sur les lignes de crédit syndiquées de 2 500 millions € a été modifié. Le nouvel accord prévoyait notamment une nouvelle maturité de cinq ans (2027),

assortie de deux options d'extension d'un an à la main des prêteurs. Ces options d'extension ont été exercées en 2023 et 2024, portant la maturité des lignes à 2029.

NOTE 22 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'autorisation de publication des états financiers par le Président de la Gérance.